

ÉVALUATION DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DU MANS 2008 - 2015



GAL
Pays du Mans



l'Europe
s'engage
en Pays de la Loire

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Synthèse de la méthodologie et des résultats

I. Méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation

- > Démarche volontaire du Pays du Mans.
- > Évaluation réalisée en avril et juillet 2014 puis une restitution des résultats en septembre 2014.

Un référentiel d'évaluation a été réalisé par le Cabinet Euréval via le Réseau Rural Régional en collaboration avec les animateurs des 17 GAL (Groupes d'Actions Leader – territoires d'animations des programmes Leader) en Pays de la Loire. L'évaluation du programme LEADER du Pays du Mans s'est inspirée de ce référentiel en l'adaptant à ses spécificités.

Les acteurs concernés par l'évaluation sont :

- > **Les membres du Comité de programmation du GAL** (instance mixte composée à 50 % d'élus et 50 % de représentants de la société civile issus du Conseil de Développement du Pays du Mans se réunissant pour décider de l'attribution de subventions Leader).
- > **Les porteurs de projets** (Maîtres d'ouvrage des opérations concernées par Leader)
- > **Les acteurs de projets** (ayant participé aux projets de coopération)

soit **17 personnes** rencontrées au total, certaines appartenant à plusieurs de ces cibles.

- > **50 usagers** du territoire ont également été rencontrés dans 4 structures cofinancées par LEADER : l'espace aquiludique d'Ecommoy, la halte ferroviaire de Neuville-sur-Sarthe ainsi que les pôles Petite

Enfance de Champagné et Montbizot.

- > 9 animateurs de GAL LEADER des Régions Bretagne et Pays de la Loire.
- > La Maison de l'Europe du Mans et de la Sarthe

Sept critères ont été retenus pour l'évaluation :

- > La pertinence du choix des axes
- > L'innovation des projets
- > La mise en réseau entre les acteurs
- > La cohérence de LEADER avec les autres stratégies du Pays du Mans
- > La visibilité des fonds européens
- > Le comité de programmation et son fonctionnement
- > L'aspect administratif

Ils se rattachent aux 7 principes LEADER (Stratégie locale de développement territorial, approche intégrée et multisectorielle, Innovation, démarche ascendante et participative, Mise en réseau, coopération, partenariat public/privé) et aux 6 critères habituellement retenus pour les évaluations (la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la viabilité).

II. L'évaluation qualitative et quantitative du programme LEADER du Pays du Mans

Nombre de dossiers validés en comités de programmation Leader au 1^{er} septembre 2014 : **43 dossiers**.

Montant total de fonds Leader attribués : **1 055 728,72 €** soit 87,27 % de la maquette financière globale.

Montant total des dépenses éligibles des projets bénéficiaires : **10 704 314,36 €**. Sur 26 dossiers réalisés (hors animations du programme), la part d'investissements locaux (50 km autour du Mans) est de 73,71 %.

L'axe 2 « Ancrer le territoire dans une culture de pratiques innovantes en matière d'environnement », 63 % des personnes interrogées s'accordent sur le fait que les projets initiés par cet axe ont bien pris en compte les enjeux environnementaux et énergétiques.

« Ces projets de valorisation du patrimoine local montrent que l'Europe est à nos côtés, sur notre territoire »

(Citation d'un membre du GAL, porteur de projet et acteur de la coopération interrogé lors de l'évaluation)

1. L'impact territorial

a) La pertinence du choix des axes

L'axe 1 « Améliorer l'inscription de l'agriculture dans l'espace périurbain » : la démarche des circuits courts a été citée comme exemplaire, par 71 % des interrogés.



Marché de producteurs à Chaufour-Notre-Dame



Fonderie d'Antoigné, Sainte-Jamme-sur-Sarthe



Complexe sportif Très Haute Performance Énergétique à Saint-Mars-d'Outillé



Salon de la gastronomie à Troyes

L'axe 3 « Inscrire le territoire dans une logique de mobilité durable », a également été beaucoup sollicité. Les projets de cet axe ont permis un meilleur accès aux services de mobilité de proximité et ont favorisé l'utilisation des transports en commun ou des modes de déplacements doux, selon 86 % des interrogés.

Axe 1	oui	Ne se prononce pas
Les agriculteurs ont pu plus facilement s'inscrire dans une démarche de circuits courts	71%	29%
Les projets sont innovants et s'inscrivent dans la durabilité	53%	47%
Le projet de sensibilisation des acteurs du territoire à l'agriculture durable a été cité	47%	53%
Ces actions de sensibilisation ont touché un large public	41%	59%



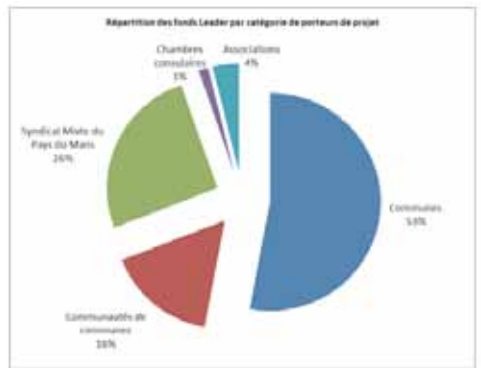
Halte ferroviaire de Neuville-sur-Sarthe



Passerelle piétonne à Saint-Gervais-en-Belin

Selon 80% des personnes interrogées, ces 3 axes répondent tout à fait à la priorité ciblée du programme Leader du Pays du Mans : « La prise en compte des enjeux environnementaux dans une logique de complémentarité ville-campagne ».

Répartition des dossiers par catégories de porteurs de projet ↓



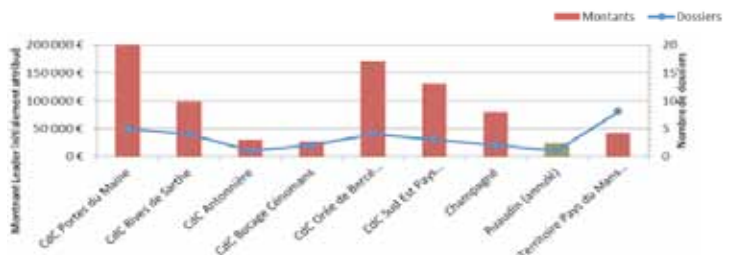
Axe 3	oui	Ne se prononce pas
Ces projets ont permis aux habitants d'avoir accès à des services de mobilité de proximité	86%	14%
Les personnes interrogées ont cité les projets de haltes ferroviaires et de voies de circulations douces	57%	43%
Ces projets sont complémentaires avec le futur pôle métropolitain	21%	79%
Ces projets permettent de désenclaver certaines zones et créent de la vie sociale	7%	93%

Programmation des axes du programme LEADER :

Depuis le lancement du programme, en moyenne 74% de la dotation de chaque axe a été attribuée. Les 3 axes du programme : agriculture, environnement et mobilité ont tous été mobilisés.

Les fonds LEADER sont répartis naturellement sur l'ensemble du territoire, chaque communauté de communes ayant accueilli au moins 2 projets (projets communaux, intercommunaux ou associatifs).

Répartition géographique des projets ↓



b) L'aspect novateur des projets

Cette innovation s'entend à l'échelle du territoire du Pays du Mans, afin d'évaluer si les projets soutenus par LEADER existaient déjà ou non sur le territoire.

L'aspect novateur	oui	Ne se prononce pas
Les projets n'auraient pas pu être financés dans un autre cadre que LEADER	73%	27%
La conditionnalité a joué un rôle important	69%	31%
LEADER est un coup de pouce qui permet d'aller plus loin	25%	75%
Les projets sont ambitieux et ont une approche globale	6%	94%

c) La mise en réseau

Pour 82% des personnes interrogées, LEADER a permis de créer des partenariats, notamment entre acteurs publics et privés du GAL. Cette structure mixte est considérée comme une véritable richesse.

La coopération :

La France compte 223 GAL. 83 GAL (soit 37%) mènent un projet de coopération interterritoriale et 94 GAL (soit 42%) mènent un projet de coopération transnationale. (source : base de données du Réseau Rural français)

« LEADER est un attracteur, un facilitateur de coopération »

(Citation d'un membre du GAL et acteur de coopération interrogé lors de l'évaluation)

d) La visibilité des fonds européens

L'accompagnement : 70% des interrogés sont satisfaits par l'accompagnement qu'ils ont reçu pour monter leur dossier. Pour eux, l'information sur l'accès et l'éligibilité des fonds a été suffisante.

La communication : Afin de communiquer sur le programme Leader auprès d'un large public, le GAL Leader du Pays du Mans a créé un flyer et une page internet dédiée au programme.

Les habitants interrogés ont cependant précisé n'avoir aucune visibilité sur LEADER, ni même sur les fonds européens en général. Seulement 10% des 50 habitants rencontrés connaissaient LEADER et 82% ne savaient pas que l'Europe avait cofinancé la structure dans laquelle ils se rendent régulièrement.



Equiperment d'accueil petite enfance à Montbizot

« C'est bon à savoir. Je pensais que c'était nos impôts qui avaient financé cette halte. On ne pense pas que l'Europe est à Neuville ».

(Citation d'un usager de la gare de Neuville-sur-Sarthe interrogé lors de l'évaluation)

Les membres du GAL ont affirmé à 90% avoir déjà communiqué sur le programme LEADER dans leur réseau : en Conseil Municipal, lors d'Assemblées Générales, dans le cadre de leur activité professionnelle,...

2. Un fonctionnement propre à LEADER

b) L'aspect administratif

a) Le comité de programmation

Le programme Leader est animé par un Groupe d'Action Local dont l'organe délibérant est le Comité de programmation.

Le taux de participation est en moyenne de 14 participants par Comité soit 45% de l'ensemble des membres du Comité de programmation (membres titulaires et suppléants).



Comité de programmation à Ecommoy

Tous les porteurs de projets interrogés se déclarent satisfaits de l'accompagnement proposé concernant le montage des dossiers.

« L'accompagnement est facilitateur »

(Citation d'un membre du GAL et porteur de projet interrogé lors de l'évaluation)

91% des porteurs de projets pensent que les dossiers de demande de subvention sont trop difficiles à monter. 55% trouvent que le système est trop lourd, et 36% que la réglementation évolue sans cesse et qu'il faudrait une stabilité tout au long du programme

En moyenne le délai entre le dépôt de la demande de subvention et le paiement de la subvention est de 24 mois (ce délai n'est pas seulement du aux délais administratifs mais également à la durée de mise en œuvre de certains projets qui peut être importante comme par exemple pour les projets de construction de bâtiments publics).

Le comité de programmation	oui	non	ne se prononce pas
Les membres du GAL regrettent le manque d'assiduité de certains membres	90%	10%	
Les membres du GAL sont satisfaits de la mobilité des lieux de réunions	80%	10%	10%
Cette mobilité permet de découvrir le territoire	40%		60%
Ceci permet plus de neutralité	20%		80%
Les personnes investies au sein du GAL sont compétentes	20%		80%

Visite du pôle petite enfance de Champagne, avant le comité de programmation du 19 avril 2012 à Champagné



III. Préconisations

- > Maintenir les actions en faveur des 3 axes du programme LEADER du Pays du Mans, en insistant un peu plus sur le volet agricole et en poursuivant les actions de sensibilisation aux pratiques environnementales innovantes.
- > Mettre en place de nouvelles règles concernant le comité de programmation.

La moitié des membres du GAL souhaiterait l'intervention des porteurs de projet lors des comités de programmation. Il serait intéressant que cette question soit posée sous forme de vote lors d'un prochain comité. Cette présence présenterait l'avantage d'un échange direct et exhaustif avec les porteurs de projet. Cependant la présentation des projets par l'animatrice Leader apporte une neutralité et équité entre les projets. Par ailleurs cette réflexion pose également la question des membres du comité étant aussi porteurs de projet et la légitimité de leur présence lors des échanges ou des votes concernant leur projet.

Un choix entre exhaustivité et neutralité doit donc être fait par les membres du GAL.

Les porteurs de projet aimeraient voir simplifier les dossiers. L'idée de mettre en place un « mode d'emploi » a été évoquée. Afin de pouvoir juger des potentiels changements administratifs il sera nécessaire d'attendre le prochain programme qui sera désormais géré par les Régions.

Concernant la communication, il serait nécessaire de continuer à l'accentuer pour que cette dernière soit plus visible des habitants. Les municipalités pourraient par exemple communiquer sur les projets cofinancés par LEADER dans les bulletins municipaux.

Les résultats de cette évaluation apportent une vision globalement positive de la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire.

En effet si la complexité administrative ou le manque de visibilité du programme ont pu être soulevés par les personnes interrogées, les impacts positifs ont également été soulignés et notamment le développement de la mise en réseau et la cohérence mise en œuvre entre toutes les démarches menées par le Pays (Schéma de Cohérence Territoriale SCOT, Plan Climat Energie Territorial PCET, développement touristique, économie de proximité et mobilité notamment). La poursuite de ces démarches via un prochain programme Leader (2015-2020) semble essentielle.



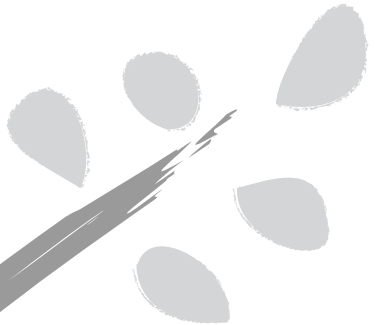
Passerelle piétonne du Petit Paris à Neuville-sur-Sarthe

Les illustrations présentées dans ce document correspondent à des projets cofinancés par le programme LEADER du Pays du Mans.

Ce document a été édité en septembre 2014 - Crédits photos : Pays du Mans – CMJKA PAO – D. Breugnot



Voyage au Portugal en mai 2011



Mise en valeur du patrimoine local à Ballon

